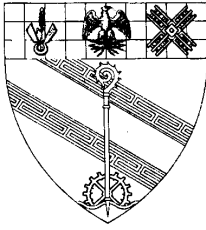


Mourmelon le Petit, le 25 mars 2024

MAIRIE
DE
MOURMELON-LE-PETIT



Objet : **Inscription à la restauration scolaire
et au périscolaire
5^{ème} période 2023-2024**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, le dossier d'inscription pour la cinquième période de la rentrée scolaire 2023-2024.

Afin que nous puissions organiser au mieux l'accueil de vos enfants dès le lundi 06 mai 2024, ce dossier doit être retourné, rempli et signé, pour le **jeudi 18 avril au plus tard** au secrétariat de mairie.

Les enfants, dont les dossiers seraient déposés après cette date, ne pourront être accueillis à la restauration scolaire et au périscolaire qu'à compter du **Lundi 13 mai 2024**.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire
René MAIZIERES